

## ESE (livre) – Partie 3 – Le métier de professeur des écoles

### **Chapitre 9 – Les droits et les devoirs du professeur des écoles**

En 1992, le professorat des écoles est créé pour remplacer le corps des instituteurs. Ils sont désormais recrutés à bac +3 (licence) et bénéficient du même indice de rémunération que les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré.

Cela correspond à une volonté d'augmenter le niveau de qualification des PE et de valoriser leur image. Idée qu'enseigner en primaire est aussi difficile et valorisant qu'enseigner dans le 2<sup>nd</sup> degré. Il faut unifier le corps des professeurs.

Un PE peut devenir maître formateur (avec le CAFIPEMF), s'orienter vers l'enseignement spécialisé (ULIS, RASED, SEGPA etc) avec le CAPPEI, devenir directeur d'école, ou inspecteur de l'EN en passant un concours.

Depuis 2011, les PE doivent être titulaires d'un master.

#### I- Les compétences professionnelles du professeur des écoles

Depuis 2013, le service des PE est de **24h hebdomadaires d'enseignement + 108h annuelles pour les activités complémentaires.**

108h se décomposent en :

- 60h d'aide personnalisée, dont 36h d'APC auprès des élèves et 24h de travail pédagogique dans le cadre du projet d'école,
- 24h consacrées au travail en équipe, aux relations avec les parents et au suivi des élèves handicapés,
- 18h consacrées aux animations pédagogiques qui seront davantage axées vers les actions de formation continue, notamment avec des formations à distance sur supports numériques,
- 6h consacrées à la participation aux conseils d'école.

IUFM créées en 1991, remplacées en 2013 par les ESPE, qui sont remplacées en 2019 par l'INSPE. La formation du PE s'appuie sur le référentiel de compétences.

**14 compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation** (cf référentiel de compétences) :

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation :**
  - o 1. Faire partager les valeurs de la République,
  - o 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école,
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
  - o 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage,
  - o 4. Prendre en compte la diversité des élèves,
  - o 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation,
  - o 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
  - o 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication,

- 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier,
- 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier,
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
  - 10. Coopérer au sein d'une équipe,
  - 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative,
  - 12. Coopérer avec les parents d'élèves,
  - 13. Coopérer avec les partenaires de l'école,
  - 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective du développement professionnel.

## II- Le statut de fonctionnaire

Les agents de l'Etat ne sont pas régis par le code du travail et les conventions collectives. Le fonctionnaire est dans une **situation statutaire**, c'est-à-dire que ses conditions de recrutement, de travail et de rémunération sont définies dans le cadre d'un **statut général fixé par la loi**. Chaque métier de la fonction publique fait l'objet d'un **statut particulier**. Les agents formés au même statut forment un « corps ».

Les lois qui définissent le statut général des fonctionnaires sont :

- Loi de 1983 sur les droits et obligations des fonctionnaires,
- Loi de 1984 sur la fonction publique de l'Etat,
- Loi de 1984 sur la fonction publique territoriale.

## III- Les devoirs du PE

Ils viennent de son statut de fonctionnaire et des obligations liées au service public d'éducation. Il représente l'Etat et la loi. Il est en charge de l'application de la loi et est au service de tous les citoyens, sans aucune discrimination.

**Obligation de neutralité** : pas le droit de se servir de sa fonction pour une propagande quelconque. Il doit s'abstenir d'exprimer ses opinions politiques, philosophiques, religieuses, et de favoriser un intérêt commercial. Cette obligation cesse quand le PE sort du cadre professionnel (il retrouve alors ses droits de citoyen ordinaire).

**Obligation de réserve** : limitation de la liberté d'expression même en dehors du service. Obligation d'une certaine mesure à respecter dans ses propos publics à l'encontre de ses supérieurs ou du service public.

**Obligation d'obéissance hiérarchique** : doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique (IEN, IA, ministère de l'EN), sauf le cas où l'ordre donné est illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance est une faute professionnelle.

**Obligation de désintéressement ou interdiction de cumul d'emplois et de rémunérations** : le fonctionnaire ne peut exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit. Il existe tout de même des dérogations : une décision favorable des deux administrations, une durée limitée, pas plus de deux emplois, pas de préjudice à l'activité principale, une rémunération totale inférieure à deux fois le traitement principal.

**Obligation d'information au public** : devoir de satisfaire aux demandes d'information du public -> droit de toute personne à l'accès aux documents administratifs le concernant. Donc les parents doivent avoir accès au dossier scolaire de leur enfant. Les fonctionnaires doivent avoir accès à leur propre dossier administratif.

**Obligation de secret professionnel** : pour protéger les intérêts matériels et moraux des particuliers. L'obligation n'est pas absolue. La révélation des secrets est parfois permise, voire même obligatoire. Ex : secret de la situation familiale ou l'état de santé d'un élève.

**Obligation de discrétion professionnelle** : plus légère que le secret, la discrétion vise surtout des informations acquises dans son activité professionnelle et qui pourraient nuire à l'image ou à la réputation du service public ou de l'établissement, si elles étaient divulguées. Il ne peut pas y avoir discrétion sur un détournement de fond. Si des faits ne respectent pas la loi, il ne faut pas rester dans le silence.

**Obligation de signalement** : tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit doit en aviser sans délai le procureur de la République.

- **Obligation de signalement ou secret professionnel ?** Le secret professionnel est levé dans les cas où il y a obligation de signalement (PE ne peut pas être poursuivi pour non-respect du secret professionnel). Crimes et délits concernés par **l'obligation de signalement** :
- **Atteintes à l'intégrité physique** (ex : coups, violences sexuelles, racket) ou à la dignité de la personne (racisme, sexisme etc),
  - **Atteintes graves aux biens** (incendie, vol, détérioration etc).
- Cette obligation amène des cas délicats d'éthique professionnelle.

**Obligation de surveillance** : obligation de surveillance continue durant tout le temps où l'enfant est confié à l'école (surtout en récréation !!). Le manquement à cette obligation est une faute civile. Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. La surveillance se fait partout où les élèves ont accès. Le directeur doit veiller à la bonne organisation du service de surveillance (défini en conseil des maîtres). La surveillance de la récréation est souvent effectuée par roulement des maîtres.

#### IV- Responsabilité civile et pénale du PE

**Responsabilité civile** : en cas d'accident subi par un élève, la responsabilité civile est engagée si le PE a commis une faute ayant favorisé involontairement cet accident (ex : défaut de surveillance). Elle consiste en l'obligation de réparer un préjudice causé à autrui. Deux principes :

- Principe de responsabilité pour faute des PE,
- Principe de substitution de l'Etat (si le PE a commis la faute dans l'exercice de ses fonctions, l'Etat prend à sa place la responsabilité et la réparation du dommage).

Le PE est dégagé de cette responsabilité en cas de force majeure, ou de faute commise par la victime, ou d'intervention d'un tiers.

**Responsabilité pénale** : si le PE a provoqué volontairement cet accident. La faute pénale conduit à subir personnellement une peine (l'Etat ne se substitue pas à la responsabilité personnelle du PE dans ce cas). Ex : accidents graves, atteintes à l'intégrité physique d'un élève etc.

## V- Les droits du PE

Les principaux droits sont :

- **Liberté d'opinion** politique, syndicale, philosophique ou religieuse (dans les limites du devoir de réserve),
- Droit de **grève**,
- Droit **syndical**,
- Droit à la **formation** permanente,
- Droit de participation aux diverses instances (par des représentants élus),
- **Rémunération** après service fait,
- Droit à la **protection** (ex : si menaces ou outrages envers eux),
- L'Etat protège ses fonctionnaires (en cas d'agression, il peut déposer plainte ou fournir une assistance juridique à un fonctionnaire poursuivi).

**Droit d'accueil les jours de grève pour les élèves** : tout enfant scolarisé dans une école primaire bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque son enseignant est absent et qu'il n'est pas possible de le remplacer. Cette loi permet de concilier deux libertés :

- Liberté pour les PE de faire grève,
- Liberté pour les familles de poursuivre leurs activités professionnelles les jours de grève.

L'Etat assure cet accueil si le nombre prévu de PE faisant grève dans une école est inférieur à 25%.

## VI- Les obligations sur l'usage du numérique

Le développement du numérique à l'école amène un rappel des règles et des devoirs dans l'utilisation des TIC.

Le ministère a mis en place des chartes d'usage d'internet en 2004 avec des obligations des utilisateurs, leur droits, le respect de la législation.

**Le droit à l'image** : pour une photographie, il existe 3 protections :

- Celle de l'auteur (photographe) et de l'artiste (s'il n'est pas dans le domaine public),
- Celle de l'éventuel diffuseur (agence photo, éditeur etc),
- Celle du sujet (personne, œuvres architecturales récentes, habitations privées etc).

Pour numériser la photographie d'une personne, il faut un double accord : autorisation de la personne concernée et l'acquiescement de droits pour la photographie.

Le droit à l'image d'une personne repose sur : le respect de sa vie privée et le respect absolu sur son image.

Toute personne concernée peut s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image. Pour les mineurs, même en milieu scolaire, il faut une autorisation préalable des tuteurs ou parents.

## Chapitre 10 – Enseigner

### I- Instruire, éduquer, former

#### 1) Eduquer

L'éducation est l'activité qui **fait grandir les enfants pour les rendre adultes et qui les aide à sortir de l'enfance et de l'ignorance**. L'éducation suppose de valoriser l'image de l'adulte et du savoir. Une éducation qui soutiendrait qu'il vaut mieux rester enfant serait une anti-éducation.

L'éducateur éduque et son acte s'appelle « éducation ». Aujourd'hui ce terme désigne un métier.

L'éducation est propre à l'homme car l'enfant naît « inachevé » : sans ses parents, sans la société et l'éducation, il ne saura jamais marcher, parler, écrire etc.

L'éducation finit d'humaniser l'enfant, qui, sans cela, resterait un animal. Un enfant non éduqué est un « enfant sauvage ».

L'éducation développe des capacités « programmées » chez l'enfant (parler, marcher etc) et apporte des savoirs et des savoir-faire produits par la civilisation.

L'éducation concerne globalement toute la personnalité de l'enfant : elle porte avant tout sur les **comportements** et les **valeurs**. Elle s'appuie sur l'imagination et l'affectivité. Elle procède par imitation et exercices. Elle vise plus les compétences, savoir-faire, savoir-être que les contenus de connaissance.

#### 2) Instruire

**Instruire, c'est transmettre ou apporter des connaissances**, mais aussi aider à ranger ses connaissances pour en faire un savoir méthodique.

L'instruction est une mission majeure de l'école.

#### 3) Enseigner

Enseigner = faire connaître.

L'enseignement désigne spécialement les activités scolaires visant les apprentissages prévus dans les programmes officiels et dispensés par les enseignants.

L'acte d'enseigner comprend la **transmission de connaissances et l'aide aux apprentissages**.

#### 4) Apprendre

**Apprendre est l'activité de l'élève**, nommé parfois « apprenant ». Apprendre renvoie à l'acte d'apprentissage.

On dit aussi que l'enseignant apprend aux élèves (alphabet par exemple).

Apprendre c'est s'approprier un savoir ou une compétence.

#### 5) Professer

Le professeur est quelqu'un qui « parle devant ». « Professer » signifie « **parler en public** ».

#### 6) Instituer

C'est l'acte des instituteurs. Créer l'humanité de l'enfant à partir de leur animalité première.

#### 7) Maître

Le maître doit maîtriser les savoirs qu'il doit enseigner. Il doit aussi être apte à maîtriser sa conduite de classe, sa pédagogie et la discipline.

### 8) **Pédagogue**

« Pédagogie » signifie « conduire l'enfant ». L'enseignant est un pédagogue au sens où il doit savoir mettre le savoir à la portée de l'enfant et organiser les apprentissages de l'élève. La pédagogie désigne alors une **méthode**. Les programmes dictent les contenus à enseigner, le PE choisit la pédagogie la mieux adaptée au profil des élèves.

La pédagogie concerne l'organisation de l'espace de la classe, la gestion du temps, l'autorité et la discipline, les outils d'évaluation, le choix des supports d'enseignement, l'organisation des formes de travail (individuel, collectif etc).

Le PE est libre de choisir sa pédagogie à condition de pouvoir justifier son choix dans l'intérêt des apprentissages.

### 9) **Former**

« Former » signifie imposer une forme pour adapter à une fonction. Il s'agit de conformer des comportements et un état d'esprit à un modèle préétabli. A l'inverse de la formation, l'éducation n'impose pas un modèle. La formation intervient qu'après l'éducation et le développement général de la personnalité de l'enfant. L'école n'a pas pour mission de former au futur métier, mais elle doit donner toutes ses chances à l'enfant pour aborder sa formation dans les meilleures conditions.

### 10) **Elever**

L'école accueille les enfants pour qu'ils ne soient plus des enfants. Elle les élève à l'âge adulte par l'éducation à la responsabilité, l'apprentissage de l'autonomie, et l'enseignement des savoirs.

### 11) **Dresser**

Kant considère que le dressage doit précéder l'éducation. Il dit que le dressage permet de réprimer la nature animale de l'enfant et de le rendre disponible à recevoir un enseignement. Ex : à l'école, on apprend d'abord à rester assis.

Le béhaviorisme voit dans l'éducation une suite de conditionnements et de renforcements (stimulus-réponse), qui ne sont pas très différents du dressage animal.

Instruire ou éduquer ?

- Instruction centrée sur la transmission des connaissances,
- L'éducation veut former les comportements et inculquer des valeurs.

Ces deux aspects se retrouvent chez certains parents, et sont présents à l'école.

On parle d'éducation pour certaines disciplines « éducation physique et sportive ».

## II- **Autorité et discipline**

### 1) **Autorité**

**Autorité et pouvoir** : l'autorité permet de tirer quelqu'un vers le haut, d'aider quelqu'un à grandir. La personne détentrice de l'autorité l'utilise pour le bien de l'enfant qui est soumis à cette autorité, pour l'aider à grandir (lien avec l'éducation). L'autorité est légitime dans la mesure où elle sert celui qui y est soumis. Sinon, on parle de pouvoir comme domination par la force.

→ **L'autorité est la capacité à se faire obéir sans recourir à la force.**

Un PE qui a de l'autorité punit rarement.

**Hannah Arendt** exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition : si la force est utilisée, l'autorité a échoué. **L'autorité est opposée à la contrainte par la force et à la persuasion par arguments.**

DONC :

- L'autorité suppose un inférieur et un supérieur, une **hiérarchie**.
- L'autorité suppose que le supérieur **commande** à l'inférieur **pour le bien** de ce dernier,
- L'autorité suppose que l'inférieur **obéisse volontairement, sans résister**,
- L'autorité **exclut l'usage de la force**,
- L'autorité **exclut l'usage de la persuasion**, car agir par persuasion ce n'est plus obéir à une autorité extérieure mais à la force de sa propre raison et des arguments qui nous convainquent.

Elle a un rôle central dans le processus éducatif.

**Autorité et autoritarisme :**

- Quelqu'un d'autoritaire désigne une personne qui use et abuse de la force et des punitions. L'autoritarisme marque souvent l'échec de l'autorité,
- L'autorité consiste à être obéi sans recourir à la force.

**Autorité et discipline :** la discipline et les sanctions sont nécessaires quand l'autorité n'est pas acceptée.

**Autorité et respect :** avoir de l'autorité, c'est se faire obéir, mais elle impose une obéissance juste et légitime (elle s'établit dans un rapport de respect réciproque). Le PE est respecté s'il respecte ses élèves, sinon il n'y a pas d'autorité. Un élève respecte un maître même sévère, mais juste et bienveillant. L'autorité donne plus de devoirs que de droits.

**Les différents types d'autorité :**

- Le **charisme** : autorité naturelle et immédiate, permet d'obtenir obéissance et admiration. Elle maintient l'inférieur dans une admiration infantilissante et peut ainsi l'empêcher de grandir,
- **L'arbitre** : fonde son autorité sur son impartialité et sa neutralité. Cette autorité intervient dans les conflits,
- **L'expert** : fonde son autorité sur sa compétence ou son savoir. Cette autorité s'exerce sous forme de conseils ou d'avis (ex : médecin),
- **Le contrat** : autorité la plus rationnelle et la plus consensuelle, car impersonnelle (ex : loi).

**D'où le PE tire-t-il son autorité ?**

- **L'autorité du savoir** : les élèves sont censés lui obéir en reconnaissant la supériorité de ce savoir et le besoin qu'ils en ont.
- **L'autorité statutaire ou fonctionnelle** : PE est représentant de l'Etat et de la loi. Il bénéficie donc d'une autorité délivrée par l'Etat. Lui obéir c'est obéir à l'Etat.
- **L'autorité de l'arbitre** : PE est responsable de l'ordre et de la sécurité dans la classe. Il arbitre les conflits entre les élèves.
- **L'autorité personnelle** : deux PE n'ont pas la même autorité, à savoir et statut égaux.

### L'autorité s'apprend-elle ?

L'autorité est une **compétence professionnelle** qui doit faire l'objet d'un apprentissage et d'une **formation**. Pour l'apprendre, il faut :

- **Travailler sur soi-même** : autorité suppose une assurance qui dépend de l'idée ou de l'image qu'on a de soi. Il faut améliorer l'image de soi. Il faut acquérir un sentiment solide de sa légitimité professionnelle.
- **Les gestes pédagogiques** : dire ce que l'on fait et faire ce l'on dit. Ne surtout pas menacer de sanctions sans suite (meilleur moyen de se discréditer !). Préparer sérieusement la classe, intervenir dans les conflits pour assurer la sécurité des élèves, bien organiser le travail des élèves, avoir une attitude bienveillante d'aide ou de réconfort, jouer son rôle d'adulte, pas faire de copinage, écouter les élèves, ne pas hésiter à punir.

➔ **L'autorité se construit par sa pédagogie.**

### Peut-on se passer d'autorité ? Les pédagogies « non directives »

Rousseau critique la relation éducative fondée sur l'autorité car elle peut accoutumer l'élève à l'obéissance et à l'esclavage. Rousseau reproche à l'autorité de donner à l'enfant le sentiment qu'il dépend du caprice personnel de l'adulte. Il faut donc utiliser à la place une **ruse pédagogique** qui donne l'impression à l'enfant d'agir par lui-même tout en obéissant à son insu à l'adulte. Il s'agit de créer des situations où la **nécessité des choses remplace l'interdit humain** (ex : au lieu de dire « je t'interdis de manger la confiture », dire « il n'y en a plus »).

Au 20<sup>ème</sup> siècle, les nouvelles pédagogies privilégient une **relation égalitaire et contractuelle**, qui repousse l'autorité du maître. Il y a une idée de « **maître camarade** » qui montre cette relation égalitaire.

**Freinet** supprime l'estrade qui est le symbole de l'autorité pour lui. Dans sa **classe coopérative**, les décisions sont prises collectivement, sans que le maître ait un privilège d'autorité.

La **pédagogie institutionnelle** (années 1960), n'admet que l'autorité de la loi élaborée collectivement par la communauté, où se dissout la figure du maître. **Carl Rogers** théorise ces pédagogies non directives, en défendant la responsabilité autonome de l'enfant dans son éducation.

L'héritage de ces nouvelles pédagogies conduit à privilégier une autorité sur le mode du **contrat**.

(mais psychologiquement l'enfant peut avoir besoin de l'autorité de l'adulte pour grandir et trouver ses repères grâce aux interdits imposés).

### Une crise de l'autorité ?

- **L'autorité du maître contestée** : refus ou contestation de l'autorité par certains élèves semble indiquer un affaiblissement de cette autorité,
- **Un changement de statut social** du maître explique cette dégradation. Le PE n'est plus un notable de village mais un cadre moyen. Il ne bénéficie plus du prestige social et moral qui fondait son autorité incontestée.
- **Un nouveau rapport au savoir** : le PE n'est plus le seul détenteur du savoir. Il y a aussi les médias, la télé, internet et les parents. Son autorité « d'expert » est affaiblie.
- **Une nouvelle éducation familiale** : l'enfant bénéficie aujourd'hui d'une éducation moins autoritaire de la part des parents (plus de châtiments corporels). Donc, on a de nouveaux élèves peu habitués à se voir imposer des règles et une autorité non négociables.

- **L'esprit d'égalité démocratique** : cette crise ne touche pas que l'école, mais aussi la famille, l'Etat, l'Eglise etc. La démocratie signifie qu'on peut toujours discuter et remettre en cause la loi. De plus, elle exige une égalité et l'abolition des autorités traditionnelles.

### Un avenir pour l'autorité ?

Le PE conserve :

- L'autorité de **l'arbitre**, garant de l'ordre et de la justice dans la classe.
- L'autorité du **savoir**, car seul le PE peut aider l'élève à construire son savoir.
- L'autorité de **l'adulte**, qui donne un modèle de comportement responsable et certains repères éthiques.

## 2) Discipline et sanctions

La **discipline scolaire** est composée d'un **ensemble de règles et d'un ensemble de sanctions**. Ces règles sont nécessaires à la vie en commun pour être éduqué.

### Distinguer règle et loi :

- La **loi** est **commune à toute la société** et s'applique aussi bien à l'école qu'à l'extérieur de l'école (ex : interdiction de voler),
- La **règle** est **interne à l'école** (ex : interdiction d'oublier ses affaires).

### Distinguer violence et indiscipline :

- Un acte violent est ce que la loi interdit (violence sanctionnée par la loi),
- Une indiscipline est ce que le règlement interdit (sanction disciplinaire).

### Pourquoi la discipline scolaire ?

Deux objectifs : socialisation et apprentissages. L'enfant est dans une communauté de pairs, où il doit se comporter sans privilège ni préférence. La règle scolaire habitue l'enfant à vivre ensemble et à travailler avec d'autres enfants. Les règles scolaires **préparent l'enfant à la vie en société**. Elles servent aussi à **organiser un travail scolaire et faciliter les apprentissages**.

### Quelles formes d'indiscipline ?

Elle se manifeste par tout comportement qui vient perturber le bon déroulement de la vie de classe et du travail scolaire.

- Bavardage et chahut,
- Déplacements injustifiés,
- Oubli ou détérioration de son matériel,
- Refus de travailler,
- Manque d'assiduité et de ponctualité,
- Tenue vestimentaire négligée ou indécente, une posture ou un comportement incorrects,
- Impolitesse ou incivilités.

### Quelles règles et comment les élaborer ?

Définies par le maître seul ou par le maître et les élèves (élaboration collective des règles).

- Elaboration des règles : permet de mettre en place la responsabilité du maître (responsable de la sécurité des élèves et de leurs apprentissages). Occasion de développer la responsabilité et l'autonomie des élèves. Le débat sur les règles devient un temps d'apprentissage : argumentation, écoute, responsabilité, contrat, respect de l'autre etc. L'élaboration collective

des règles permet aux élèves de mieux les comprendre. C'est aussi un apprentissage de la citoyenneté démocratique et de l'autonomie morale (obéir à la loi qu'on s'est donnée).

- Application des règles : le maître est responsable de faire appliquer les règles aux élèves et de les sanctionner en cas de non-respect. En aucun cas ce rôle peut être donné aux élèves.

Quelques règles de vie :

- Je respecte mon matériel et celui des autres,
- Je lève la main pour demander la parole,
- J'écoute quand les autres parlent. Etc.

### Quels droits pour les élèves ?

La discipline scolaire doit tenir compte des droits de l'enfant et des élèves :

- Droit au respect physique et moral de sa personne,
- Droit d'avoir sa sécurité assurée dans l'école,
- Droit de recevoir un enseignement de qualité,
- Droit à être traité avec équité, sans discrimination,
- Droit de pouvoir s'exprimer et d'être entendu.

Les châtiments corporels sont interdits ainsi que les humiliations.

Une sanction doit être proportionnelle à la faute commise.

La sanction collective est interdite.

Toute sanction suppose une connaissance préalable de la règle.

### L'école est-elle une démocratie ? L'élève est-il citoyen ?

Les droits de l'élève et l'élaboration collective de règles contribuent à l'éducation du futur citoyen et à **l'apprentissage de la démocratie**. Mais l'école n'est pas une démocratie et l'élève pas un citoyen. L'élève reste mineur et non responsable. L'élève est un apprenti-citoyen.

L'école est un lieu d'apprentissage de la démocratie mais pas une démocratie car les élèves ne font pas la loi mais sont soumis aux lois.

### Quelles sanctions ? Quelles procédures disciplinaires ?

On peut sanctionner positivement par des récompenses ou négativement par des punitions. « Sanctionner » signifie « donner un caractère sacré à un geste ou à un événement ».

Les **sanctions légitimes sont limitées car elles doivent obéir aux règles de droit commun**. Ex : donner un devoir supplémentaire, présenter ses excuses, réparer les dégâts occasionnés, être changé de place ou de classe etc. L'exclusion reste exceptionnelle (cas graves de mise en danger de la sécurité).

La sanction peut être décidée par le PE en informant ou non les parents. Pour les cas graves, elle est décidée par le directeur après convocation des parents.

**Le « permis à points »** : à chaque infraction, l'élève se voit retirer un point sur un crédit de 10 points. Il peut rattraper des points perdus par une conduite exemplaire. En fin de semaine, le PE comptabilise les points perdus et décide d'une sanction.

- ➔ Ce dispositif privilégie la **prévention** sur la répression. Les fautes légères ne sont pas soumises à de réelles sanctions. Mais inefficace avec des élèves difficiles.

### III- Les modèles pédagogiques

La **pédagogie est l'art d'organiser le travail des élèves afin de favoriser leurs apprentissages** (# de la didactique qui définit la méthode d'apprentissage d'un savoir disciplinaire particulier).

Ex : disposition spatiale, affichages, emploi du temps, choix des supports, mode de communication, modalités d'évaluation, règles et sanctions, formes de travail (individuel, en groupe, collectif), rôle du maître, projets etc.

Le PE a une liberté pédagogique, mais il doit informer les parents de ses choix et les justifier auprès de l'IEN.

#### Méthodes pédagogiques :

- **Méthode transmissive, magistrale, directive ou traditionnelle** : PE parle, fait cours, transmet des connaissances et l'élève écoute, note, restitue ce qu'il a appris. Une évaluation sommative sanctionne l'apprentissage.
- **Méthode maïeutique ou active** : créée par Socrate. Le maître « accouche » l'élève de son savoir. PE questionne, élève répond, PE corrige les réponses par d'autres questions. Cela a la forme d'un dialogue. Le rôle du PE est d'organiser des situations d'apprentissages où l'élève cherche et construit son savoir, avec l'aide du PE.
- **Pédagogie par objectifs** : inspirée de la psychologie béhavioriste. Découpe l'apprentissage d'une compétence en petites unités successives, inscrites dans une progression où chaque objectif doit être validé avant de passer au suivant. Risque de perte du sens global de l'apprentissage rendu mécanique.
- **Pédagogie de projet** : mettre les élèves en activité au sein d'un projet collectif. Elle s'appuie sur les intérêts des élèves, donne un sens global aux apprentissages et crée une démarche pluridisciplinaire.

Méthode	Rôle du maître	Rôle de l'élève	Évaluation
La méthode transmissive, magistrale, directive ou « traditionnelle »	Parle, fait cours pour transmettre des connaissances Autorité du maître qui sait	Écoute, mémorise, applique Ignorant et passif	Sommative L'erreur est sanctionnée
La méthode maïeutique ou « active »	Questionne, éveille l'intérêt, suscite la recherche. Maître guide ou « ressource »	Actif, cherche les réponses, expérimente	Formative, elle intègre l'analyse des erreurs
La pédagogie par objectifs Formation par compétences	Programmer la succession des objectifs, valider chaque étape et la compétence finale	Applique les consignes Possibilité d'individualiser	Formative et sommative L'erreur empêche de passer à l'étape suivante.
La pédagogie de projet	Analyser les représentations, besoins et intérêts des élèves Encadrer, conseiller, réguler	Initiative et choix du projet Travail en équipe Répartir les rôles Autonomie et responsabilité	Formative et sommative L'évaluation ne se réduit pas à la réussite du projet

### Construire une séquence pédagogique aujourd'hui

Préconisation du Ministère : enseignement structuré, explicite et progressif / donner du sens aux apprentissages.

#### **Pédagogie explicite : une première acception**

Pour un courant de chercheurs, la pédagogie explicite ne renvoie pas à une méthode. Enseigner plus explicitement est un processus qui se joue à plusieurs niveaux :

- **L'enseignant explicite aux élèves** : PE explicite les apprentissages visés (pourquoi), les tâches, les procédures, les stratégies (comment) et les apprentissages réalisés (institutionnalisation). On parle de clarté cognitive.
- **L'élève s'explique à lui-même et explique au PE** : « comment fais-tu ? ». Cette question favorise une conscientisation de ses processus intellectuels et encourage à une activité mentale (qui permet de développer une capacité réflexive).
- **Les élèves s'explicitent entre eux** : PE gère les conditions de l'explicitation des processus intellectuels de métacognition.

#### **Pédagogie explicite et enseignement direct : une seconde acception**

Elle renvoie au concept d'instruction directe des années 1970.

- Pédagogie du « modelage » qui explicite les apprentissages : PE explicite son raisonnement pour obtenir une réponse, avant que les élèves cherchent,
- Pédagogie structurée et progressive : savoir complexe décomposé en plusieurs séances,
- Pédagogie prônant la répétition pour viser la mémorisation à long terme,
- Pédagogie qui valorise les efforts et les stratégies pour réussir.

3 étapes dans cet enseignement explicite : modelage, pratique guidée ou dirigée, pratique autonome ou indépendante.

## **IV- Actualité des neurosciences**

Les **neurosciences** ont émergé dans les années 1970. Leur objectif est de mieux comprendre le **fonctionnement du cerveau humain**.

Les **neurosciences cognitives** permettent d'interroger les mécanismes cérébraux impliqués dans toutes les activités cognitives (raisonnement, langage, mémoire par exemple). Elles s'intéressent aussi aux questions d'apprentissage chez les enfants.

### Quel impact sur la pédagogie ?

Le PE doit prendre en compte l'interaction de tout ce qui fait l'enfant : les dimensions cognitives, affectives, sociales, familiales, culturelles etc.

Il faut prendre en compte l'apport des neurosciences mais ne pas se limiter à cela. Il faut aussi s'intéresser à la psychologie, sociologie, linguistique, histoire et pédagogie.

Donc, les neurosciences sont des aides et des supports pour faire des choix pédagogiques, mais elles ne donnent pas l'entière démarche à suivre.

## V- Différenciation pédagogique

### 1) La pédagogie différenciée : une réponse à l'hétérogénéité

Louis Legrand introduit le terme de pédagogie différenciée en 1973. Cette notion apparaît avec la transformation du système éducatif due à la massification. Elle prend sens avec la réforme Haby et le collège unique dès 1975. L'idée est de pouvoir faire face à la diversité des publics présents dans les classes.

La loi d'orientation de 2005 réaffirme la nécessité pour l'école de s'adapter aux élèves en insistant sur les aspects d'aides et de remédiations. Le PPRE voit ainsi le jour.

La pédagogie différenciée se donne pour objectif de **tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des élèves d'une même classe d'âge atteigne les compétences attendues par les programmes.**

### 2) Les fondements de la différenciation pédagogique

Différencier la pédagogie c'est :

- **Faire le deuil d'une classe homogène** où il y aurait un enseignement unique,
- **Tenir compte des différences des élèves :**
  - o Différences de réussite dans certaines disciplines : niveaux différents,
  - o Différences de comportement, de rythme d'acquisition, d'acquis antérieurs, de culture etc,
  - o Différences de styles cognitifs qui rendent compte de la manière dont les individus fonctionnent dans leurs apprentissages (ex : visuels # auditifs / réflexivité # impulsivité).
- **Adapter des stratégies en fonction des différentes possibilités des élèves** : prendre appui sur leurs caractéristiques cognitives. Il s'agit de permettre aux élèves de trouver des situations adaptées leur façon habituelle d'apprendre, mais aussi de rencontrer de nouvelles situations leur permettant d'enrichir leurs stratégies.
- **Utiliser à bon escient les différents types d'évaluation,**
- **Donner le sens d'apprendre aux élèves en favorisant leur prise d'autonomie** : élève devient acteur de ses apprentissages, il gère progressivement lui-même le processus de différenciation.
- **Faire le pari de l'éducabilité cognitive** : chercher en permanence un chemin avec l'élève qui lui permettrait d'apprendre (même si tout a échoué avant).

### 3) Des dispositifs de différenciation

Différenciation successive et différenciation simultanée.

**Différenciation successive** : permet la mise en place d'une pédagogie variée. Les méthodes utilisées, les supports et les outils sont suffisamment riches et diversifiés pour que chaque élève puisse trouver ce qui lui convient le mieux pour développer son apprentissage. Ex : outils en numération. La **progression reste collective, avec différentes modalités.** On utilise ainsi :

- **Différents types de support** : texte, image, schéma,

- **Différents outils de communication / présentation dans la classe** : parole, tableau, rétroprojecteur etc,
- **Différents modes de travail** : individuel, en groupes.

On propose :

- Des activités permettant de faire fonctionner différents modes de pensée (induction, déduction, analogie (métaphores, comparaisons),
- Des activités où l'on va devoir chercher librement, réaliser un travail dirigé etc.

**Différenciation simultanée** : élèves impliqués dans des **tâches différentes sur une même période** de classe en fonction de leurs besoins ou de leurs possibilités. Ex : fiches de travail différentes sur les nouveaux sons / nouvelles graphies en CP.

Il peut y avoir un groupe de besoin dirigé par le PE en activité de remédiation, et d'autres groupes qui travaillent en autonomie (ex : fiches autocorrectives).

#### **4) Le travail de groupes au service de la différenciation**

La différenciation ne s'adresse pas qu'aux élèves en difficultés. Selon les activités, on peut prévoir **l'organisation de différents types de groupes**.

Astolfi recense :

- Des **groupes de confrontation** dans une logique de conflit socio-cognitif,
- Des **groupes d'assimilation** dans une logique de reformulation,
- Des **groupes d'entraînement mutuel**,
- Des **groupes de découverte** dans une logique de projet.

La composition des groupes est différente selon les objectifs.

Il y a aussi les groupes de besoins au service de la remédiation. Ex : groupe de besoins en maths # de celui en français.

#### **5) Exemple de différenciation en mathématiques**

- **Différenciation par les procédures**. Ex : dans la résolution d'un problème, le PE doit valoriser le fait que chacun réponde avec sa propre procédure, sans juger celle des autres. Puis, il y a mise en commun, échanges, débats sur les procédures.
- **Différenciation par les variables de situation** : élèves effectuent les mêmes tâches mais avec des variables adaptées. Ex : plus ou moins de perles à dénombrer / temps plus ou moins long pour réaliser une activité.
- **Différenciation par les rôles**. Ex : dans le « jeu du banquier », l'élève qui voit mal la différence entre valeur et quantité aura le rôle du caissier et devra faire les échanges de monnaie.
- **Différenciation par la tâche**.

#### **6) Organisation de la différenciation**

Différencier la pédagogie nécessite un **travail précis de l'enseignant** et/ou de l'équipe d'école.

- Déterminer un objectif à atteindre pour l'ensemble des élèves,
- Déterminer le savoir que les élèves doivent s'approprier,
- Réaliser une évaluation diagnostique pour voir les difficultés, capacités des élèves,
- Concevoir l'opération mentale en jeu pour atteindre l'objectif,

- Proposer aux élèves des itinéraires différenciés qui leur permet d'effectuer la même opération mentale,
- Réaliser une évaluation sommative de l'acquisition,
- Prévoir des remédiations, des phases d'entraînement ou approfondissements.

## 7) Mise en place de la pédagogie différenciée : l'école, les cycles, les classes

### Différencier au niveau de l'école :

- **Mise en place des cycles** dès 1989 : prise en compte des différences de rythme et de parcours d'acquisition des élèves,
- **Projet d'école** : outil de différenciation. Il analyse les différentes caractéristiques de la population du quartier et définit sa politique pour que l'ensemble des élèves acquièrent les compétences en fin de cycle,
- **Conseils de cycle** : planifient l'acquisition des différentes compétences des programmes sur les classes. Ils peuvent proposer des parcours différenciés aux élèves en s'appuyant sur les résultats aux évaluations nationales.

## VI- Les pédagogies nouvelles

On oppose les pédagogies nouvelles avec la pédagogie traditionnelle.  
Actuellement, l'école publique pratique un mélange de ces pédagogies.

### Contexte historique : début 20<sup>ème</sup> siècle

- **Emergence de la psychologie de l'enfant** sous l'influence des idées de Rousseau. Jean Itard au 19<sup>ème</sup> siècle, Alfred Binet, Théodore Simon, Freud, Piaget au 20<sup>ème</sup> siècle vont apporter divers éléments sur la psychologie de l'enfant, qui va alimenter les nouvelles pédagogies.
- La **massification** de l'école primaire depuis 1882 et volonté d'en faire une école démocratique. Les instituteurs recherchent une pédagogie plus populaire que celle qui existait, plus égalitaire, plus active.
- Le **mouvement révolutionnaire** en Europe touche l'école. Les instituteurs voient en l'école un puissant facteur révolutionnaire : l'école nouvelle doit préparer la société nouvelle.

En 1921, la LIPEN (ligue internationale pour l'éducation nouvelle) est créée, dont font partie de nombreux pédagogues (Montessori, Dewey, Freinet etc).

### Les principes communs aux pédagogies nouvelles :

- **Activité de l'élève** : élève expérimente, recherche et construit son savoir. On parle de « méthodes actives »,
- **Socio-construction du savoir** : l'élève n'apprend pas seul mais au sein d'un groupe, par l'enrichissement des échanges et des confrontations,
- **Education collectiviste et coopérative** : l'école n'est pas un lieu de concurrence mais les élèves doivent s'intégrer à un projet collectif, travailler par équipe ou ateliers, gérer la classe de façon démocratique avec des décisions collectives,
- **Partir de la motivation et de l'intérêt naturel** : école s'adapte aux besoins des élèves. Il faut donner du sens aux apprentissages en partant de l'utilité que l'enfant trouve dans les activités,
- **Développer les compétences transversales et méthodologiques** : l'essentiel est de devenir autonome dans ses apprentissages par l'acquisition de méthodes de travail et de recherche

(tête bien faite), et pas de mémoriser des masses de connaissances (tête pleine). Le but est d'apprendre à apprendre,

- **Ouvrir l'école** : école ouverte sur le monde et la vie sociale. Il faut mettre l'élève dans des situations d'apprentissage authentiques et refuser des situations scolaires artificielles,
- **Respecter l'élève comme personne** : respect de ses droits,
- **Différencier et individualiser** : prendre en compte les différences de besoins et de profil, adapter sa pédagogie selon ces différences,
- **Un nouveau rôle pour le maître** : il n'est plus détenteur d'un savoir à transmettre, mais une aide ou un guide pour l'élève. Il accompagne l'élève dans la construction de son savoir.

### Les principales pédagogies nouvelles

<b>Célestin Freinet</b> 1896-1966	<b>La classe coopérative</b>	Instituteur, il crée l'École de Vence (1935) et l'ICEM (Institut coopératif de l'école moderne). Classe autogérée par le Conseil de coopérative. Méthode naturelle de lecture de l'école moderne).	« Techniques Freinet » : la correspondance scolaire, l'imprimerie à l'école, le texte libre, le fichier autocorrectif, la bibliothèque de travail.
<b>Maria Montessori</b> 1870-1952	<b>Pédagogie du jeu adaptée aux jeunes enfants</b>	Médecin, école à Rome pour enfants autistes; matériel éducatif (cubes, lettres...) et mobilier scolaire adapté aux jeunes enfants.	Étendre aux enfants normaux la méthode d'enseignement des enfants retardés mentaux. Elle s'appuie sur l'éducation des cinq sens, et crée un matériel didactique.
<b>John Dewey</b> 1859-1952	<b>Pédagogie de projet</b> : la démarche de projet contre compartimentage disciplinaire.	École laboratoire du Massachusetts qui privilégie les besoins des enfants et les activités manuelles ( <i>learning by doing</i> ).	La motivation remplace la contrainte.
<b>Ovide Decroly</b> 1871-1932	<b>Pédagogie des centres d'intérêt</b>	Médecin belge; école de plein air; centres d'intérêt; partir d'un « thème vital » sur 9 mois et le subdiviser; méthode globale de lecture; groupes de niveau.	3 écoles : Saint-Mandé, Barcelone, Buenos Aires.

<b>Roger Cousinet</b> 1881-1973	<b>Pédagogie de l'apprentissage :</b> l'apprentissage par l'élève remplace l'enseignement par le maître.	Promoteur du travail de groupe ; priorité aux méthodes. Apprendre, c'est chercher des informations, non les recevoir.	Partir de la psychologie de l'élève, non de la logique des programmes.
<b>A.S Neill</b> 1883-1973	<b>Pédagogie libertaire</b>	Jeux et cours facultatifs, sans contraintes ni interdits. Épanouissement individuel hors des normes sociales.	1924, école de Summerhill.
<b>Adolphe Ferrière</b>	<b>École ouverte</b>	Sociologue suisse ; ouvrir l'école ; loi bio-génétique d'un développement parallèle de l'individu et de l'humanité : de la pensée végétative et intuitive (sauvages) à la raison pure (savants).	Développer le « solidarisme » et l'esprit critique.
<b>Benjamin Bloom</b> 1913-1999	<b>Pédagogie par objectifs :</b> définir des objectifs opérationnels pour rationaliser l'enseignement.	Permet une évaluation critériée. Les objectifs dépendent d'une logique disciplinaire fixée par l'enseignant. Conception linéaire de l'apprentissage.	Prise en compte des différences individuelles. Pédagogie proche du préceptorat et de l'enseignement individualisé. Trois variables : les prérequis/la motivation/la qualité de l'enseignement.
<b>Édouard Claparède</b> 1873-1940	<b>L'éducation fonctionnelle,</b> « c'est celle qui prend le besoin de l'enfant [...] comme levier de l'activité ».	Psychologue suisse ; crée l'Institut J.-J. Rousseau en 1914. Contre la gratuité du savoir. Exercer l'esprit à travers des situations-problèmes.	Le maître est un stimulateur et un éveilleur. Susciter le besoin par le jeu.
<b>Rudolf Steiner</b> 1861-1925	<b>Pédagogie de l'épanouissement harmonieux</b>	Équilibrer les matières intellectuelles et les activités artistiques ; éveiller chez l'enfant ses facultés, selon ses phases d'évolution.	921 écoles privées laïques, surtout en Allemagne (écoles Waldorf). Continuité du cursus (un même maître) ; ni note, ni redoublement.

*Cf fiche L1 sur Freinet + cf p 187 et 188*

Principes et méthodes de Freinet :

- Partir de l'enfant et de ses besoins,
- Pédagogie de l'intérêt global et du projet,
- Coopération collective contre la concurrence individuelle,
- Tâtonnement expérimental : on progresse par essais et erreurs,

- Méthode naturelle de lecture et d'écriture : créer un milieu stimulant et une situation authentique de communication (type correspondance scolaire),
- Travail contre le jeu qui infantilise l'enfant,
- Organisation de la classe en ateliers,
- Evaluation par brevets et chefs-d'œuvre,
- Choisir la campagne (ou un jardin avec animaux).

#### Quel bilan pour les pédagogies nouvelles ?

Elles ont influencé l'éducation et l'école depuis 1 siècle. Pour trouver l'héritage des pédagogies nouvelles, il faut plus se tourner vers les écoles privées : écoles Freinet, écoles Montessori etc.

Un certain nombre de critiques ont été adressées aux pédagogies nouvelles :

- Refus d'évaluer empêche de mesurer les écarts et de pouvoir y remédier,
- Refus des contraintes et le respect du rythme de l'enfant conduisent à renoncer à l'apprentissage de l'effort et du travail,
- Amènent des inégalités sociales (car favorisent la relation à l'enfant qu'on trouve dans les familles aisées) etc.

## Chapitre 11 – Apprendre

### I- Comment l'enfant apprend-il ?

Deux conceptions jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle :

- **Innéisme** : apprentissages de l'enfant sont la manifestation d'idées ou de compétences innées. Ainsi, l'évolution des différentes compétences de l'enfant suivrait simplement son développement biologique,
- **Empirisme** : met l'accent sur le milieu et aborde les apprentissages comme une construction des connaissances sous l'effet de l'expérience.

Depuis, c'est l'**interactionnisme** qui domine : c'est à la fois le milieu, les expériences et la structure de l'organisme qui permettent aux compétences de se développer et de se construire.

#### → Les théories psychologiques de l'apprentissage

##### 1) Le béhaviorisme

Courant né au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Considère qu'on peut s'intéresser qu'à la manifestation observable de la maîtrise d'une connaissance. Ils envisagent le comportement comme l'ensemble des **réactions observables**.

Notre cerveau est une boîte noire à laquelle nous n'avons pas accès. Nous sommes directement influencés par notre **environnement** (les **stimuli**) et nous influençons notre environnement par l'émission de **réponses**.

Des travaux ont été faits pour déterminer la relation existante entre les stimulus et la réponse (S-R).

Noms à retenir : **Watson, Pavlov, Thorndike et Skinner**.

**Pavlov** : connu pour son chien. Il a mis en avant le **conditionnement**. Il est possible d'ajouter à une association de base (un chien salive (R) quand on lui donne à manger (S)), une autre association, qui

représente l'**apprentissage** (ex : ajouter un stimulus, comme une cloche qui sonne). La **répétition des deux stimuli** (cloche retentit à chaque fois qu'on donne à manger au chien) crée le **nouveau comportement**. Le chien se met à saliver dès que la cloche sonne, même en l'absence de nourriture.

**Thorndike** : les associations S-R peuvent aussi s'acquérir par **essais-erreurs**. Il a fait une expérience avec un chat affamé placé dans une boîte dont la porte peut s'ouvrir en déplaçant un morceau de bois. Le chat met en place différents comportements qui, par **multiplication des essais** (qui entraînent d'éventuelles échecs), lui permettront de sélectionner la bonne réponse. On parle d'apprentissage par essais-erreurs.

**Skinner** : concepts de **renforcement** et de **conditionnement opérant** -> théorie de contrôle du comportement. Pour lui, on **adapte notre comportement** en fonction des **récompenses** et des **punitions** consécutives à ces actions. Le comportement suivi par une récompense sera sélectionné et sûrement reproduit alors que s'il est suivi d'une punition, il sera délaissé.

Cela montre qu'il faut être capable de donner la réponse adéquate à une situation donnée. La répétition d'associations stimulus-réponses est nécessaire.

Théorie béhavioriste et les apprentissages :

- Opérationnalisation des **objectifs**,
- Apprentissage par **essai-erreur**,
- Idée de **renforcements positifs ou négatifs**.

En pédagogie, ces principes se retrouvent dans l'**enseignement programmé** : découper une activité en une succession de tâches pour lesquelles un renforcement positif ou négatif sera fourni. La **pédagogie par objectifs** se retrouvent aussi dans ces principes d'apprentissage.

Son efficacité est prouvée pour les apprentissages techniques. Le découpage des tâches permet de s'assurer de buts définis. Cependant, la multiplication des objectifs est critiquée (cache la tâche globale).

## 2) Le constructivisme

Il se focalise sur la boîte noire (**cerveau**). Il considère l'enfant comme **actif** dans son apprentissage. Les connaissances se construiraient par ceux qui apprennent et viendraient de l'activité du sujet. Les activités de **manipulation** ont une place importante.

Idée que l'**intelligence se développe** grâce à sa nature adaptable.

C'est **Jean Piaget** (suisse, 20<sup>ème</sup> siècle) qui représente ce courant. Il a développé une théorie sur le développement cognitif de l'enfant.

*Cf partie « développement de l'enfant »*

Piaget considère qu'il y a plusieurs **stades** dans le développement cognitif. L'enfant raisonne avec les **schèmes** qu'il possède. Ces schèmes représentent sa structure mentale : moyens qu'il a sa disposition à un moment donné pour comprendre le monde. La construction de son intelligence provient d'une **recherche d'équilibre** entre l'enfant et son environnement. On considère cette théorie comme basée sur l'interaction.

Quand les schèmes sont suffisants pour agir ou comprendre, les données supplémentaires issues de la situation sont **assimilées**. Cependant, quand la situation ne peut être comprise par les schèmes qu'il possède, ceux-ci vont se modifier et provoquer **l'accommodation** (adaptation aux situations nouvelles).

- **L'assimilation** : processus d'intégration et d'adaptation par lequel un individu associe de nouvelles informations à des schèmes existants.
- **L'accommodation** : processus d'intégration complémentaire à l'assimilation par lequel un individu modifie et diversifie ses schèmes pour s'adapter à de nouvelles expériences.
- **L'équilibration** : processus d'adaptation qui met en œuvre une restructuration périodique des schèmes.

L'accommodation résulte d'un **conflit cognitif** : la situation résiste à l'enfant et l'accommodation permet de résoudre ce conflit interne.

Dans ce modèle d'apprentissage, il y a un rapport strict entre l'enfant et son environnement. Il a influencé les **pédagogies nouvelles** dans lesquelles l'élève est considéré comme artisan de ses propres connaissances et où il manipule.

Dans ce courant, les **connaissances antérieures** sont prises en compte (représentations des élèves).

Cette conception a amené l'importance des **situations-problèmes**. L'élève pense d'abord qu'il va pouvoir résoudre le problème (tentative d'assimilation). Un échec entraîne alors une déstabilisation (conflit cognitif). L'élève persévère et tente de revisiter ce qu'il sait pour s'adapter (accommodation). S'il y a encore échec, l'élève peut faire de nouvelles tentatives jusqu'à atteindre la résolution du problème. C'est à ce moment que l'on considère que l'élève a réussi à restructurer ses connaissances (équilibration).

La dimension sociale (échanges, co-construction, interactions) est quasi-inexistante dans cette théorie.

### **3) Le socio-cognitivism**

Zone proximale de développement / étayage / conflit socio-cognitif.

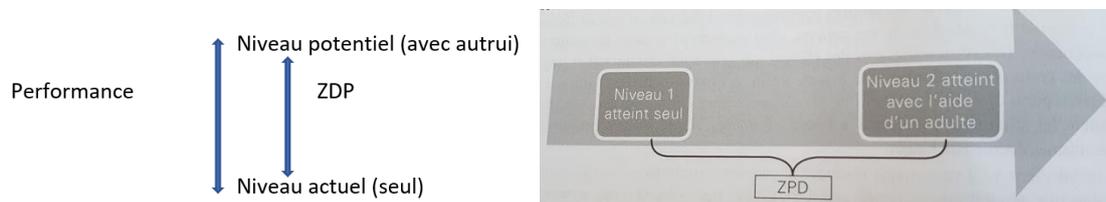
**Zone proximale de développement de Vygotski (20<sup>ème</sup> siècle)** : pour lui, l'être humain fonctionne de manière sociale. L'enfant se développe et apprend grâce à des outils, comme le langage, qu'il construit dans son **environnement social**. Le développement de la pensée part du **social pour aller vers l'individuel**.

Il évoque deux types d'activités psychologiques :

- Activités « naturelles » : dépend d'un développement biologique,
- Activités « artificielles » : concerne les acquisitions qui reposent sur l'acquisition d'outils. Ces outils culturels (langage, écriture, raisonnement mathématique etc) assurent une fonction de médiation et grâce à eux, les enfants vont pouvoir apprendre et se développer.

Ex pour le langage : le langage apparaît d'abord sous forme de communication, en lien avec l'entourage. Puis, dans un second temps, l'enfant intériorise le langage et l'utilise pour se parler à lui-même.

Pour l'**acquisition des savoirs et savoir-faire**, la **place des interactions sociales** est expliquée à travers le concept de la **zone proximale de développement (ZPD)**. Cette zone correspond à l'écart existant entre ce que l'enfant peut faire avec l'aide de l'adulte et ce qu'il peut faire seul.



Pour l'enseignement, il faut se situer toujours un peu en avance sur ce que les élèves savent faire aujourd'hui. Il faut aussi retenir la dimension sociale de l'apprentissage (interactions, verbalisation, dialogue lors des activités).

**Étayage selon Bruner (né en 1915)** : la culture forme l'esprit. L'activité mentale ne se produit jamais isolément. Pour lui, **on apprend les uns des autres**. La notion d'étaillage renvoie directement à la ZPD de Vygotski car il décrit les éléments qui constituent l'**interaction de tutelle** adulte-enfant dans perspective d'aide de la ZPD. Étaillage = moyens que se donne l'adulte pour rendre l'enfant capable.

2 aspects :

- Aspect affectif :
  - o L'adulte cherche à mobiliser l'intérêt de l'enfant pour la tâche : **enrôlement**,
  - o L'adulte maintient cet intérêt et cette motivation en fonction du but poursuivi : **maintien de l'orientation**,
  - o L'adulte tente de **contrôler la frustration** de l'enfant en ne suscitant pas de dépendance trop forte à son égard.
- Aspect cognitif :
  - o Prise en charge par l'adulte de certains aspects de la tâche pour qu'elle soit à la portée de l'élève : **réduction des degrés de liberté**,
  - o L'adulte met en valeur les points déterminants pour la résolution du problème : **signalisation des caractéristiques spécifiques**,
  - o Proposer à l'enfant des modèles de solution tout en n'effectuant pas la tâche à sa place : **démonstration**. Partir de ce que l'élève a fait ou l'alerter si sa procédure est inadéquate.

Avec ce processus, on a des réussites immédiates : l'enfant arrive à faire.

Les six rôles du tuteur	Exemple : faire un puzzle
Enrôlement dans la tâche	<i>Allons choisir un puzzle !</i>
Maintien de l'orientation	Tend une pièce qui se pose tout à côté de celle qui vient d'être placée
Contrôle la frustration	Maintient la relation, encourage
Réduction du degré de liberté	Sélection des pièces parmi l'ensemble (ex. : les coins ou pièces du bord séparées du reste...)
Signale les caractéristiques pertinentes	Le bleu du ciel (entre modèle et pièce) ou la forme des pièces pour former le tour...
Démonstration ou présentation de modèle	Place une pièce en expliquant sa stratégie

**Le conflit socio-cognitif de Doise et Mugny et de Perret-Clermont (1979)** : l'interaction entre pairs a été étudiée. Les apprentissages ou bénéfiques cognitifs sont possibles et résultent directement des interactions entre pairs quand elles génèrent un **conflit socio-cognitif**. Il permet à l'enfant de réorganiser ses connaissances antérieures et d'intégrer de nouveaux éléments. Pour eux, sans le problème social (pairs qui produisent une réponse différente de celle de l'enfant), l'enfant aurait peu de chances de ressentir le conflit cognitif (contrairement à ce que pense Piaget).

Face à une tâche, les élèves ont des **représentations différentes** qui se confrontent : opposition dans l'interaction. Un conflit socio-cognitif émerge. Un processus de réflexion s'engage et pousse l'enfant à décentrer et reconsidérer son point de vue. **L'argumentation des pairs** amène ce processus. Le conflit peut alors être résolu chez l'enfant et l'apprentissage est produit.

La situation doit permettre un véritable débat d'idées et une divergence de points de vue.

Pour l'enseignement, cela passe par la mise en place de tâches pouvant faire émerger des **points de vue différents** et nécessitant une **argumentation**. Mais selon cette théorie, la modalité du travail de groupe seule ne peut suffire à créer un apprentissage.

#### **4) La cognition et la métacognition**

**La cognition** : elle est étudiée par le **cognitivism**, qui tente d'explorer la « boîte noire » (# béhaviorisme). La **psychologie cognitive** qui est liée au cognitivism, étudie les processus mentaux liés aux mécanismes d'acquisition, de traitement, de conservation, de récupération et d'utilisation des données. Elle s'appuie sur la neuropsychologie et l'imagerie cérébrale.

La psychologie cognitive considère qu'on utilise, pour agir et pour apprendre, un certain nombre de **fonctions** (ex : raisonnement, langage, mémoire, attention, motricité, émotion, perception).

La **mémoire** est utilisée continuellement. Elle est considérée comme étant constituée de plusieurs systèmes :

- **Mémoire sensorielle** : sert à capter les informations sensorielles pendant **quelques centaines de millisecondes**. Elle est dépendante du canal sensoriel d'entrée (visuel, auditif, tactile etc).
- **Mémoire à court terme** : conserve pendant **moins d'une minute** l'information. Elle permet de retenir jusqu'à **7 éléments** chez l'adulte. L'information est immédiatement disponible. Elle est fortement mobilisée par les élèves dans les apprentissages. Son empan (taille) augmente avec l'âge : elle est en moyenne de 4 éléments à 5 ans. Quand une opération est effectuée sur le stockage de ces éléments, on parle de **mémoire de travail** (ex : retenir une suite de chiffres pour la réciter à l'envers).
- **Mémoire à long terme** : stockage quasi infini des informations.
- **Mémoire épisodique** : regroupe les informations sur les « épisodes » vécus par la personne. (ex : se rappeler de souvenirs d'enfance ou de la date de la prochaine sortie scolaire).
- **Mémoire sémantique** : contient les informations sur les faits et les concepts généraux que l'on a stockés et qui sont décontextualisés. On retrouve les savoirs et connaissances transmis à l'école (ex : règles grammaticales). On considère que ces connaissances ne peuvent s'acquérir que reliées et organisées avec des connaissances existantes.
- **Mémoire procédurale** : on sollicite les connaissances stockées dans cette mémoire pour mettre en œuvre des procédures / actions et des savoir-faire (ex : faire du vélo).

Plusieurs procédures de mémorisation existent (répétition / liens entre les connaissances à stocker (image mentale par exemple) / catégorisation des informations etc).

**La métacognition** : fait d'avoir connaissance de ses **propres processus cognitifs** (activité métacognitive). Travaux de Flavell (20<sup>ème</sup> siècle). Elle est considérée comme la **prise de conscience et la capacité à réfléchir sur son activité** (répondre à la question « comment je fais ? »). La métacognition concerne aussi la **capacité à réguler ses processus** (« est-ce que j'ai oublié quelque chose ? » ou « est-ce que maintenant je sais ? »).

A l'école, on nomme cette activité « apprendre à apprendre ». Les élèves en difficulté n'arrivent pas à mettre en place ces capacités métacognitives en général.

Cet aspect peut être travaillé avec les élèves.

Quelques questions métacognitives		
Planification	Monitorage	Évaluation
1. Quelle est la nature de la tâche ? 2. Quel est mon but ? 3. Quel type d'information et de quelles stratégies j'ai besoin ? 4. De combien de temps et de quelles ressources je dispose ?	5. Ai-je une bonne compréhension de ce que je suis en train de faire ? 6. Est-ce que ma tâche a du sens pour moi ? 7. Est-ce que je suis en train d'atteindre les buts que je me suis fixés ? 8. Est-ce que je dois changer de stratégies ?	9. Est-ce que j'ai atteint les buts que je me suis fixés ? 10. Qu'est-ce qui a marché ? Pas marché ? 11. Qu'est-ce que je ferai différemment la prochaine fois ? 12. La motivation scolaire

## II- La motivation

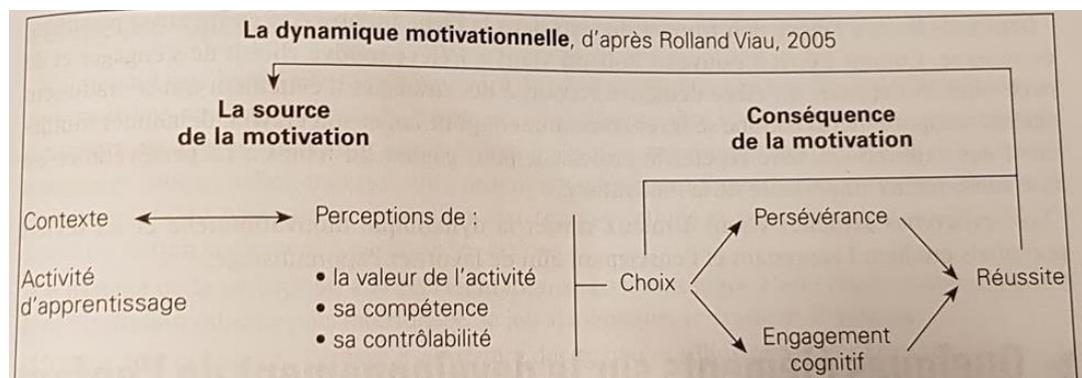
La motivation implique une dynamique qui engage un sujet.

2 formes de motivation, travaux des années 1970 :

- **Motivation intrinsèque** : sujet agit pour l'intérêt qu'il trouve dans la situation, par sentiment d'épanouissement personnel,
- **Motivation extrinsèque** : l'intérêt pour l'activité n'est dû qu'aux avantages qui en découlent (ex : espoir d'une récompense, crainte d'une sanction).

Aujourd'hui, Rolland Viau propose une autre approche. La motivation viendrait des **perceptions qu'un élève a de lui-même** et des **expériences qu'il vit**. La motivation serait donc un phénomène intrinsèque à l'élève mais qui dépend en grande partie du **milieu dans lequel il apprend**.

La motivation demande à être maintenue par des incitatifs (ex : support, encouragements).



Ce **modèle de la dynamique motivationnelle** implique que la motivation de l'élève a pour principales sources **3 perceptions** qui renvoient à des questions chez l'apprenant :

- **Perception de la valeur accordée à l'activité** : « pourquoi, pour quoi ferais-je cette activité ? »,

- **Perception qu'il a de sa compétence à l'accomplir** : « suis-je capable de faire cette activité ? ». Cette perception se construit avec les expériences déjà vécues dans une même situation et par le fait de voir d'autres élèves de même niveau réussir l'activité proposée.
- **Perception de contrôlabilité** (degré de contrôle qu'il a sur le processus d'apprentissage et sur les résultats de celui-ci) : « en quoi la réussite ou l'échec à cette activité dépend-elle de moi ? ». Expliquer sa réussite par la chance témoigne d'une faible perception de contrôlabilité / expliquer la réussite par le fait d'avoir beaucoup travaillé signifie une forte perception de contrôlabilité.

Les principales conséquences de la motivation sont le **choix que l'élève fait de s'engager cognitivement dans l'activité, sa persévérance et sa performance**.

La qualité de ces 3 perceptions permet aux élèves de s'engager plus efficacement dans la tâche et de persévérer face aux obstacles.

Les élèves peuvent être démotivés car ils :

- Jugent inutiles ou inintéressantes la matière et les activités d'apprentissage proposées,
- Se sentent incapables de faire ce qu'on leur demande ou craignent de ne pas posséder les capacités nécessaires,
- Ont l'impression de n'avoir aucune responsabilité dans ce qu'on leur demande de faire et croient que leurs succès ou leurs échecs ne dépendent pas d'eux.

Un élève démotivé utilise des stratégies d'évitement (ex : se lever constamment pour tailler son crayon).

Les élèves peuvent être motivés car ils :

- Jugent utiles ou intéressantes la matière et les activités proposées,
- Se sentent capables de faire ce qu'on leur demande,
- Ont l'impression d'avoir une certaine part de responsabilité dans leurs apprentissages et croient que leurs succès comme leurs échecs dépendent en grande partie d'eux.

L'élève doit **trouver du sens** dans la tâche proposée et **croire en sa possibilité de réussite**.

### **III- Quelques éléments sur le développement de l'enfant**

Freud, Piaget et Wallon ont fait des théories selon lesquelles le développement s'effectuerait par **étapes**, par palier, incluant à chaque fois un fonctionnement particulier.

#### **1) Le développement cognitif selon Piaget**

Jean Piaget a décrit différentes étapes / **stades** / périodes correspondant à des **capacités différentes de compréhension du monde chez l'enfant**.

**L'étape sensori-motrice (0 à 2 ans)** : au début du stade, l'enfant ne possède pas encore de représentations mentales. On peut considérer qu'il n'a pas de mémoire. Il n'est pas capable de se représenter des personnes en leur absence. Durant cette période, l'enfant va **se construire une représentation du réel** qui s'appuie sur des perceptions, des mouvements, des actions.

L'intelligence est dite sensori-motrice. L'enfant va apprendre pour pouvoir agir plus efficacement, par tâtonnements et expériences.

Il va **se décentrer** progressivement, en se situant comme un objet parmi d'autres. Les objets et le réel deviennent indépendants de lui et permanents.

Il reste dépendant d'un niveau d'intelligence lié à la **perception** et à **l'action**.

**L'étape pré-opératoire (2-7 ans)** : le réel est un peu structuré alors l'enfant va **développer une façon de fonctionner et de penser liée aux représentations mentales**. L'intelligence est dite symbolique (permet de construire ses représentations à partir de symboles). L'enfant passe de la perception aux représentations et peut raisonner à partir de celles-ci et plus seulement à partir de ses actions. Ces représentations sont de plus en plus imaginées et conceptuelles.

Le **passage à la représentation** se fait grâce à des outils :

- **L'imitation** : « faire semblant ». Ex : imiter un chat à 4 pattes et miauler -> l'enfant s'est construit une représentation mentale du chat. Imitation différée : chat pas sous les yeux / imitation intériorisée : symboles intégrés (4 pattes, cri).
- **Jeu symbolique** : scènes vécues sont rejouées dans des situations ludiques. Ex : jouer à la maîtresse.
- **Dessin** : à ce stade, le dessin est réaliste d'intention. L'enfant s'appuie sur ses images mentales pour dessiner. Il se base sur ce qu'il sait de l'objet pour le dessiner. Il y a plusieurs stades dans le dessin.
- **Langage** : dans la période précédente, l'enfant apprend à différencier les phonèmes de sa langue, apprend à communiquer et enrichit ses productions (premier mot -> première phrase). Durant la période pré-opératoire, il y a une différenciation progressive entre signifiant et signifié. Grâce aux échanges avec autrui, l'enfant développe son lexique et sa syntaxe. Cela lui permet d'affiner son découpage du réel. L'évolution du langage correspond à un développement des significations et des connaissances.

**L'étape opératoire concrète (7-12 ans)** : pensée de l'enfant évolue. Il est capable de se représenter des actions et de raisonner sur des transformations. Idée d'opérations mentales. L'enfant est capable de se représenter des opérations en s'appuyant sur un raisonnement de réversibilité par inversion et par réciprocité. Ex : deux boules de pâte à modeler équivalentes, on en divise une en petites boules. Quand l'enfant est capable d'effectuer des opérations mentales, il dit qu'il y a autant de pâte dans les deux côtés car on n'a rien enlevé ni ajouté, ou parce que si on remet les petites boules ensemble, ça fera la même qu'au début.

**L'étape opératoire formelle (12-16 ans)** : l'adolescent arrive à se dégager du réel pour raisonner sur des possibles. La pensée devient plus abstraite. Il est capable de mener un raisonnement sur des hypothèses : « si-alors ».

Chaque étape se construit sur la précédente.

## **2) Le développement de la personnalité selon Wallon**

Henri Wallon (20<sup>ème</sup> siècle) a cherché à savoir comment se développe la **personnalité** chez l'enfant. Selon lui, la présence du **milieu social** est indispensable. Le développement se déroule par étapes, qui sont souvent déterminées par des « **crises** » : l'enfant ressent des **contradictions** qu'il arrivera à dépasser en passant à l'étape suivante.

Chacune des étapes est caractérisée par des **processus**, soit **centrés sur l'enfant (centrifuges)**, soit **centrés sur l'extérieur (centripètes)**. Ils relèvent soit de l'affectif, soit de l'intelligence.

7 stades.

**Stade impulsif et émotionnel (0-1 an) – processus intellectuel centrifuge, processus affectif centripète** : L'enfant dépend de son environnement. Il a qu'une faible maîtrise motrice. L'entourage, en jouant un rôle affectif, l'aide à se structurer. La motricité et l'émotion sont les principaux organisateurs du développement durant cette période.

**Stade sensori-moteur et projectif (1-3 ans) – processus intellectuel centrifuge** : rôle important de l'éveil de l'intelligence (intelligence pratique (manipulation d'objets) et intelligence discursive (développement du langage)). L'enfant s'exprime avec les mots et les gestes. L'imitation joue un rôle. L'enfant s'individualise de plus en plus par rapport à son environnement. Il intègre quelques contraintes comme le fait de ne pas pouvoir être deux personnes à la fois. La jalousie et la sympathie font leur apparition.

**Stade du personnalisme (3-6 ans) – processus affectif centripète** : Vers 3 ans, âge du « non », il y a une crise dans laquelle l'enfant s'oppose à l'adulte. Cette crise de personnalité est nécessaire à l'acquisition de l'autonomie et à la différenciation entre lui et les autres. Vers 4 ans, l'enfant entre dans une phase de séduction (se donne en spectacle pour attirer le regard de l'autre). Ensuite, il y a une phase d'imitation motrice et sociale (rôles sociaux de l'adulte). Processus affectifs qui sont en jeu.

**Stade catégoriel (6-11 ans) – processus intellectuel centrifuge** : processus intellectuels qui motivent le développement. L'enfant s'ouvre plus au monde et construit une vie sociale. Il endosse des rôles différents tout en apprenant à dépasser la jalousie ou la rivalité.

**Stade de l'adolescence (11-16 ans) – processus affectif centripète** : processus affectifs rentrent à nouveau en jeu. La puberté modifie le schéma corporel et les relations avec les autres se modifient. Une nouvelle crise d'opposition apparaît : pousse à la construction de la personnalité en autonomie, souvent en rupture avec la structure familiale. Cette crise s'accompagne de questionnements sur des problématiques existentielles.

### **3) Le développement affectif selon Freud**

Freud (20<sup>ème</sup> siècle) est le fondateur de la psychanalyse. Notions d'inconscient, de sexualité infantile et de complexe œdipien.

**L'inconscient** : ce qui est inaccessible en nous et nous fait agir en partie. Il se manifeste à travers les rêves, les actes manqués, les lapsus.

**La sexualité infantile** : précède la période génitale. « Tout ce qui concerne les activités de la 1<sup>ère</sup> enfance en quête de jouissance locale que tel ou tel organisme est susceptible de procurer ». Cela permet de comprendre des troubles pathologiques.

**Le complexe d'Œdipe** : étape clé dans la structuration de la personnalité à travers l'interdiction de l'inceste.

### a) L'organisation de l'appareil psychique

3 instances de l'appareil psychique : le ça, le Moi, le Surmoi.

**Le ça** : partie la plus inconsciente de la personnalité. Géré par le principe de plaisir et vise la satisfaction immédiate des besoins pulsionnels.

**Le Moi** : partie la plus consciente de la personnalité. Chargé d'assurer l'équilibre du sujet (défense, défoulement). Si le Moi échoue, il y a des désordres psychiques.

**Le Surmoi** : présent en l'individu dès sa naissance mais il ne se structure qu'après la résolution du complexe d'Œdipe. Il intériorise les interdits parentaux, les règles culturelles et sociétales. Cette morale inconsciente joue comme une censure. Elle refoule l'expression de pulsions correspondant à des interdits.

**L'idéal du moi** : projection du sujet dans le modèle idéal auquel il s'identifie et à travers lequel il se construit (références diverses, personnages admirés).

### b) Le fonctionnement de l'appareil psychique

La pulsion est le moteur de l'activité psychique. Freud distingue la pulsion de vie (Eros) et la pulsion de mort (Thanatos). L'appareil psychique doit maintenir une énergie constante.

**La pulsion de vie** : pulsion du « ça ». Pulsions sexuelles et d'autoconservation. La libido, d'origine sexuelle, est l'énergie dynamique de la pulsion de vie.

**La pulsion de mort** : vise la réduction complète des tensions. Elle trouve son énergie dans l'autodestruction ou l'agressivité.

**Le principe de plaisir** : pousse l'individu à satisfaire ses pulsions de vie et à réduire ainsi l'excitation qu'il subit.

**Le principe de réalité** : guide le Moi qui doit composer entre les différentes autres instances pour maintenir la stabilité du sujet.

### c) Les étapes du développement psycho-affectif de l'enfant

Les stades décrits par la psychanalyse sont ceux du **développement libidinal de l'enfant**. A chaque stade correspond une **relation d'objet spécifique**. Chaque stade entraîne une nouvelle organisation de la **personnalité**.

**Le stade oral (de la naissance à 12-18 mois)** : la zone érogène est la zone bucco-labiale, le carrefour aéro-digestif jusqu'à l'estomac, les organes de la phonation et les organes sensoriels (regard et peau). L'objet pulsionnel est le sein ou biberon. Le plaisir oral est directement lié à l'alimentation. Relation d'objet : l'objet total est la mère. Le bébé la distingue et est capable de ressentir son absence.

**Le stade anal (12-18 mois à 3-4 ans)** : la libido s'organise sous la zone érogène anal. L'objet pulsionnel est le boudin fécal mais aussi la mère et l'entourage.

**Le stade phallique (3 à 4-5 ans)** : la zone érogène est le pénis chez le garçon et le clitoris chez la fille. Apparition du « comment on fait des enfants ? ». Période narcissique, d'affirmation de soi, mobilisant l'idéal du Moi.

**Le complexe d'Œdipe (4 à 6 ans)** : l'enfant éprouve des désirs sexuels concernant le parent de l'autre sexe et ressent le parent du même sexe comme un rival à éliminer. L'enfant se rend aussi compte que la mère éprouve un sentiment de tendresse envers le père et qu'il n'est donc pas le seul objet d'amour de sa mère. Ce complexe joue un rôle fondamental dans la construction de la personnalité de l'enfant. En intériorisant les interdits parentaux (pas d'inceste !), le Surmoi et l'Idéal du Moi se constituent et le Moi progresse.

**La phase de latence (6 à 12 ans)** : mise en veille de la sexualité. L'enfant est disponible pour les apprentissages durant la période correspondant à l'école élémentaire. La relation d'objet s'ouvre sur l'extérieur : d'autres adultes que les parents, école, groupes, amis. Le Moi se renforce. Réelle construction de la pensée sociale, logique et morale.